	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>24201</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 18 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU Jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Béangère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

**Secrétaire de séance :** Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yvan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Tarifs crématorium 2025**

**Document annexé à la présente délibération**

Madame le Maire présente le dossier.

Les tarifs du crématorium sont révisés annuellement en fonction des indices prévus dans le contrat de concession.

Le taux d'évolution des tarifs entre 2024 et 2025 après application des formules de révision est de 10.1 % (entre 2024 et 2025).

Par rapport aux tarifs 2024 et afin d'améliorer la qualité de services accessibles à toutes les familles, il est proposé que la location du salon des retrouvailles soit gratuite la première heure et donc incluse dans le tarif de crémation (1/3 seulement des familles demandaient à utiliser le salon des retrouvailles).

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

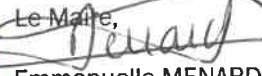
- **D'APPROUVER** Les tarifs 2025 du crématorium de Bressuire applicables à compter du 01 janvier 2025 selon le tableau tarifaire joint en annexe.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
Véronique VILLEMONTAIX



Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241121-DG\_DEL\_2024\_201-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **21 NOV. 2024**